

Lundi 11 Novembre 2024 à 10h.

Président : Alain BARALE- Maire

Présents : MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José - GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore et TROIN François.

Absent excusé : - BIGHETTI de FLOGNY Charles

Secrétaire de séance : GAYMARD Marie-José

- Adoption du compte-rendu de la séance du 19/09/2024

Il a été omis, les journées templières des 3 et 4 août 2024 qui se sont bien déroulées. Le spectacle de feu a été très apprécié.

Le compte rendu de la séance du 19/09/2024 est unanimement approuvé.

I- Personnel Communal :

- Adhésion au « Service Médecine Préventive » du Centre de Gestion du Var - Renouvellement de la convention 2025- 2028.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de COMPS-sur-ARTUBY adhère au « Service Médecine Préventive » depuis le 01/01/2016 pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer le renouvellement la convention d'adhésion au service médecine préventive avec les Centre de Gestion du Var, pour la période de 2025-2028.

Délibération

II- Symielecvar : Adhésion de compétence optionnelle la Commune de GONFARON et reprise de compétence optionnelle d'ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

Délibération

III- Location Temporaire d'une Place de Stationnement Place de Farnier (ou Square Raoul Meynard) – Coiffeur itinérant

Monsieur le Maire fait part de la demande de Mme Mayerling GERACI - Coiffeuse itinérante « MALUNA & Co » souhaitant un emplacement pour installer un caravane salon de coiffure un jour tous les quinze jours du 01/11/2024 au 31/10/2025.

Le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'opportunité de cette location et sur le montant du loyer à proposer.

Le Conseil Municipal :

- **REPOND** favorablement à cette demande de location,

- **ACCEPTE** de louer 1 place de stationnement place de Farnier (ou Square Raoul Meynard, en fonction de l'utilisation de la salle polyvalente) un jour par quinzaine du 01/11/2024 au 31/10/2025.

- **FIXE** le montant de location temporaire d'une place à **CINQ EUROS (5,00 €)** par mois, et **QUATRE EUROS (4,00 €)** par jour pour la fourniture d'électricité

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de location précaire avec Mme Mayerling GERACI .

Délibération

1- **Affaire Bain – Nouvelle Mairie** : Le tribunal s'est enfin prononcé, la commune est en pleine propriété des lieux.

2- **Affaires Scolaires** :

- 5 enfants participeront à la cérémonie du 11 novembre.
- Lors du conseil d'école, il a été évoqué des problèmes de comportement de certains enfants.

3- **Téléphonie** : Proposition pour améliorer le réseau :

Orange demande la possibilité d'installer un pylône pour 4G/5G, soit à l'ancienne carrière, soit au niveau de l'issue de secours. Les élus préféreraient l'emplacement de l'ancienne carrière, route de Saint Bayon.

4- **Circuit archéologique** : mise en place de silhouettes explicatives le long du parcours. Des conventions seront passées entre les particuliers et la commune de COMPS pour l'entretien, et la mise en place de silhouettes.

5- **Location Maison Maurin** : le 1^{er} étage de la Maison Maurin a été loué au service de l'eau de la DPVA, pour lieu d'embauche et bureau.

6- **Festivités de fin d'année** : Les repas de fin d'année des aînés aura lieu le samedi 14 décembre 2024 à 12h, suivi de l'arbre de Noël des enfants.

7- **Action contre la prolifération des chats (méthode CSR)** : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la rencontre avec les responsables de l'association « L'arche de noisette » qui s'occupe de la capture, de la stérilisation et de la remise en liberté ou du placement des chats errants.

La séance est levée à 11h45 et l'assemblée s'est rendue au Monument aux Morts pour commémorer l'armistice de 1918.

Monsieur le Maire remercie les enseignantes et les enfants qui vont participer à cette commémoration.

La séance est levée à 11h45

Le Maire
A. BARALE

